

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE D'AUTORISATION REQUISE POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE GRACEFIELD À 120-25  
KV ET SA LIGNE D'ALIMENTATION, ET À LA RECONSTRUCTION DE LA LIGNE PAUGAN-  
MANIWAKI À 120 KV**

---

1. **Référence :** [Pièce B-0004, page 28.](#)

**Préambule :**

À la référence, le Transporteur présente la répartition des coûts du projet de 115 M\$ entre les catégories d'investissement qui sont répartis comme suit :

<b>Catégories d'investissement</b>	<b>Montant en M \$</b>
Maintien des actifs	34,5
Maintien et amélioration de la qualité du service	61,0
Croissance des besoins de la clientèle	19,5

**Demande :**

1.1 Veuillez indiquer les critères qui ont servi à établir la répartition des sommes dans chacune des catégories d'investissement.